

Registre des délibérations

Conseil Municipal de Kermaria-Sulard

Séance du 09 décembre 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance, le 09 septembre 2019

Date convocation : 02/12/2019	Le neuf décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOITEL Dominique, Maire.
<u>Membres :</u> En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13	Etaient présents : BOITEL Dominique, HENRY Alain, DRU Emmanuel, CREC'HRIOU Yann, MONTMIRAIL Françoise, OUVRARD Florence, LE HOUEROU Alain, MARONNE Mireille, LE CALVEZ Joyselle, LE HENAFF Annie, LE GAC Béatrice, Excusés : BIENVENUT Aurélie procuration à LE HOUEROU Alain HARRAR Jean-Jacques, procuration à LE HENAFF Annie Secrétaire de séance : Béatrice LE GAC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance, le 07 novembre 2019

2019-12-08/1 Acquisition d'un logiciel de gestion pour le camping

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal a besoin d'un logiciel pour l'ensemble de sa gestion administrative (Réservation en ligne, traitement des factures, de la régie, ...).

Le cout du logiciel est de 2 430 euros HT, soit 2 916 euros TTC

La maintenance annuelle est de 675 euros HT, soit 769.50 euros TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir le logiciel 3DOUEST, ainsi que la maintenance annuelle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09 / 2 Amortissement du logiciel camping

Monsieur Le Maire rappelle que le camping va s'équiper d'un logiciel de gestion.

C'est la société 3Douest qui va procéder à cette installation

La Trésorerie Principale demande à ce que ces aménagements soit amortis par le budget camping.

Monsieur Le Maire propose d'amortir le logiciel 3D OUEST sur une période de 03 ans, à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'ACCEPTER l'amortissement exceptionnel du bien définis ci-dessus

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019.12.18/3 Tarifs communaux : Salle, photocopie, cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE:

DE MAINTENIR LES TARIFS COMMUNAUX DE 2019 pour l'année 2020

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09 / 4. CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Après échanges,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au service archivage au Centre de Gestion 22,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et conventions pris pour l'application de la présente délibération

PRECISE que le cout de cette prestation sera réparti sur trois années (2020, 2021,2022)

Et que les crédits nécessaires au paiement de cette mission seront ouverts au chapitre du budget prévu à cet effet.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09 / 5 DEMANDE DETR 2020 TRAVAUX VITRAUX EGLISE

Après échanges et discussions, Mr le Maire expose que si la commune ne perçoit pas cette aide, les travaux ne seront pas réalisés.

Le montant des travaux à réaliser sont estimés à

- VITRAUX : 14 608 € - Non soumis à la TVA
- Ferronnerie : 5 800 € HT

Soit un cout total de 20 408 € HT

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Le plan de financement serait le suivant :

☐	Subvention État (DETR) 30 % :	6 122.40 €
☐	Autofinancement	14 285.60 €
	TOTAL H.T	20 408.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE	le principe de réaliser la réfection des 2 derniers vitraux ainsi que le plan de financement
SOLLICITE	les aides de l'État au titre de la DETR, pour le financement de ces travaux
DONNE	tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de l'exécution de cette opération.
PRECISE	que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09 / 6 : Demande complémentaire subvention école NOTRE DAME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte le versement d'une subvention à l'école Notre Dame, d'un montant de 350.00 euros.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09/ 7 Rapport annuel sur les prix et la qualité du service des eaux syndicat Kreis Tréger

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qui lui a été adressé par le Syndicat de Kreis Treger en application des dispositions des articles L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 présenté par le Syndicat de Kreis Treger.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09 / 8 Décision Modificative n°2 du Budget Principal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur le budget commune.

Il propose les écritures suivantes :

Chapitre	article	fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
O12	6411	Personnel titulaire		+13.000
022	022	Dépenses imprévues	-13.000	
TOTAL			-13.000	+13.000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les virements de crédit présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09 / 9 SDE : rénovation des foyers A020 & A021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rénovation des foyers A020 & A201 d'éclairage public à « rue de la mairie à KERMARIA-SULARD –
Présenté par le Syndicat d'Electricité des Côtes-d'Armor, pour un montant total estimatif T. T. C. de 1 500.00 €uros, et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Electricité, ce dernier bénéficiera du F. C. T. V. A. (fonds de compensation de la T. V. A.) Et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier ; calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5%».

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

2019-12-09 / 10 DEMANDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS AIDE A LA MOBILITE ELECTRIQUE à LTC

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques

Pour un prix maximum de 10 000 euros TTC

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du fonds de concours d'aide à la « mobilité électrique » par l'acquisition d'un véhicule électrique, à Lannion Trégor Communauté.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 10 décembre 2019

Délibérations du 09 décembre 2019

2019-11-07-01	Acquisition d'un logiciel de gestion pour le camping
2019-11-07-02	Amortissement exceptionnel pour le logiciel de gestion du camping
2019-11-07-03	Tarifs communaux 2020, salle, photocopie, cimetière
2019-11-07-04	Classement des archives communales par le CDG 22
2019-11-07-05	DERT 2020 pour la réfection des vitraux de l'église : demande de subvention
2019-11-07-06	Subvention complémentaire Ecole Notre Dame
2019-11-07-07	Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
2019-11-07-08	Décision modificative n° 2 au budget communal
2019-11-07-09	SDE : rénovation des foyers A020 & A021
2019-11-07-10	Demande de subvention au titre du fonds de concours « aide à la mobilité électrique » à LTC

Signatures

BOITEL	Dominique	
HENRY	Alain	
OUVRARD	Florence	
LE CALVEZ	Joyselle	
DRU	Emmanuel	
LE HENAFF	Annie	
LE GAC	Béatrice	
HARRAR	Jean-Jacques	<i>Donne pouvoir à Mme Annie LE HENAFF</i>
MONTMIRAIL	Françoise	
MARONNE	Mireille	
CREC'HRIOU	Yann	
LE HOUEROU	Alain	
BIENVENUT	Aurélie	<i>Donne pouvoir à Mr Alain LE HOUEROU</i>